

**AR Prefecture**006-210600920-20250327-2025\_05-DE  
Reçu le 28/03/2025

FEUILLET N° 2025/06

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

**Séance du 27 mars 2025****Délibération n° 2025-05****REHABILITATION BATIMENT DE LA GARE :  
DEMANDE DE SUBVENTIONS****Nombre de membres**

En exercice :	15	Présents :	12
Pour :	15		
Contre :	0		
Abstentions :	0		
Votants :	13		

Date de convocation : 21 mars 2025

Date d'affichage : 21 mars 2025

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

**PRESENTS** : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjoints, Mesdames Martine PEALAT, Jocelyne CALLEGARI, Alexia LAFON, Magali COHEN, Messieurs Charles ROBAUT, Christophe BEDESCHI, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux

**ABSENT représenté** : Rémy PASSERON représentée par Jean-Marc RANCUREL,

**ABSENTS** : Alain MASFRAND, Françoise ROLLIN

**Secrétaire de séance** : Germaine MILLO

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Peillon a fait l'acquisition du bâtiment de la gare afin de réinvestir ce lieu emblématique en y développant des activités touristiques avec la rénovation du musée ferroviaire « Flaminius Raiberti », des toilettes publiques et à l'étage un appartement de trois pièces.

Ce bâtiment symbolique de notre patrimoine nécessite des travaux de réhabilitation pour assurer sa pérennité et lui offrir une nouvelle vie.

Il présente aux membres du conseil municipal le projet des travaux et précise que les matériaux utilisés seront soigneusement sélectionnés afin de répondre aux critères d'économie d'énergie et de respect de l'environnement.

Le montant total de cet investissement s'élève à 254 000,00 euros HT.

Monsieur le Maire propose d'approuver le plan de financement suivant :

- ETAT (Fond vert) (20 %)	50 800,00 €
- REGION (Nos territoires d'abord) (30 %)	76 200,00 €
- DEPARTEMENT (Aide aux communes) (30 %)	76 200,00 €
- PART COMMUNALE (20 %)	50 800,00 €

AR Prefecture

006-210600920-20250327-2025\_05-DE  
Reçu le 28/03/2025

FEUILLET N° 2025/07

Cachet et paraphe



*JMR*

Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

**Séance du 27 mars 2025**

**Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :**

- **Approuve** le devis d'un montant de 254 000,00 euros HT,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'ETAT, de la REGION, du DEPARTEMENT des Alpes-Maritimes selon le plan de financement ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.
- **Dit** que le financement est inscrit au Budget de la commune

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance  
Germaine MILLO

Le Maire,  
Jean-Marc RANCUREL

**AR Prefecture**

006-210600920-20250327-2025\_06-DE  
Reçu le 28/03/2025

FEUILLET N° 2025/08

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**

672, Av. de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Thècle  
06440 PEILLON

**Séance du 27 mars 2025**

**Délibération n° 2025-06**

**FESTIVAL DU JAZZ :  
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL**

**Nombre de membres**

En exercice : 15      Présents : 12  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Votants : 13

Date de convocation : 21 mars 2025

Date d'affichage : 21 mars 2025

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

**PRESENTS** : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjoints, Mesdames Martine PEALAT, Jocelyne CALLEGARI, Alexia LAFON, Magali COHEN, Messieurs Charles ROBAUT, Christophe BEDESCHI, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux

**ABSENT représenté** : Rémy PASSERON représentée par Jean-Marc RANCUREL,

**ABSENTS** : Alain MASFRAND, Françoise ROLLIN

**Secrétaire de séance** : Germaine MILLO

Le Maire expose,

Le vieux village de Peillon, véritable nid d'aigle perché domine la vallée des Paillons, et c'est dans ce lieu emblématique, au cœur du village sur la place Arnulf que ce sont déroulées les quatre premières éditions du Festival du Jazz de Peillon avec les plus grands noms du jazz international et local.

Le plus perché des festivals s'est emparé de la magie du site intégralement classé pour y régner cette année encore du 4 au 7 juillet 2025. Cette 5<sup>ème</sup> édition ouvrira la saison des festivals de la Côte d'Azur avec une programmation toujours aussi exceptionnelle dans ce cadre magnifique à ciel ouvert.

Ce Festival est devenu un événement incontournable de la Côte d'Azur.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'organisation ainsi que le budget prévisionnel du festival du jazz pour l'année 2025.

En conséquence, il donne lecture du budget prévisionnel du jazz qui s'élève à 140 550,00 euros TTC.

La lecture de ce document financier joint à cette délibération n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal présents.

**AR Prefecture**

006-210600920-20250327-2025\_06-DE  
Reçu le 28/03/2025

FEUILLET N° 2025/09

Cachet et paraphe



*JMR*  
Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES  
**COMMUNE DE PEILLON**

672, Av. de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Thècle  
06440 PEILLON

**Séance du 27 mars 2025**

**Délibération n° 2025-06**

**Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré**

- **APPROUVE** le projet du Peillon Jazz Festival,
- **APPROUVE** le budget prévisionnel du jazz pour l'année 2025.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance  
Germaine MILLO

Le Maire,  
Jean-Marc RANCUREL

**AR Prefecture**

006-210600920-20250327-2025\_07-DE  
Reçu le 28/03/2025

FEUILLET N° 2025/10

Cachet et paraphe



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

**Séance du 27 mars 2025**

**Délibération n° 2025-07**

**ADOPTION DES MODALITES DE GESTION  
DE LA MEDIATHEQUE DE PEILLON**

**Nombre de membres**

En exercice : 15      Présents : 12  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Votants : 13

Date de convocation : 21 mars 2025

Date d'affichage : 21 mars 2025

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

**PRESENTS** : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjoints, Mesdames Martine PEALAT, Jocelyne CALLEGARI, Alexia LAFON, Magali COHEN, Messieurs Charles ROBAUT, Christophe BEDESCHI, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux

**ABSENT représenté** : Rémy PASSERON représentée par Jean-Marc RANCUREL,

**ABSENTS** : Alain MASFRAND, Françoise ROLLIN

**Secrétaire de séance** : Germaine MILLO

Monsieur le Maire rappelle que la bibliothèque municipale est un service public dont la gestion est assurée par la commune. Sa mission est de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture

Pour ce faire, la commune a mis à disposition les locaux de l'ancienne école primaire transformée en médiathèque avec l'aide du Département.

Pour mener à bien cette mission, la médiathèque municipale de Peillon :

- Propose à la consultation sur place ou au prêt des collections de documents sous forme physique ou numérique ;
- Propose des actions de médiation culturelle qui s'adressent à l'ensemble des publics ;
- Offre des services et des outils en lien avec sa mission ;

Ce service sera assuré par un agent administratif et par une équipe de bénévoles.

Dans le cadre de l'évolution du fonctionnement de la médiathèque de Peillon, divers documents nécessitent d'être adoptés en conseil municipal :

- Le règlement intérieur ;
- Des formulaires d'inscription individuels et collectivité ;
- La charte du bénévole ;
- La procuration inscription individuelle.

**AR Prefecture**

006-210600920-20250327-2025\_07-DE  
Reçu le 28/03/2025

FEUILLET N° 2025/11

Cachet et paraphe



JMR  
Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

**Séance du 27 mars 2025**

**Délibération n° 2025-07**

**Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré décide :**

- D'adopter le règlement intérieur de la médiathèque
- De valider les formulaires d'inscription individuels et collectivité
- De valider la charte de bénévolat qui sera signée par l'ensemble des bénévoles
- De valider la procuration inscription individuelle

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance  
Germaine MILLO

Le Maire,  
Jean-Marc RANCUREL